

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 29 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 29 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Halle des sports - 5 Avenue Jean Monnet - 71200 Le Creusot, sous la présidence de **M. David MARTI, président**.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHET

VICE-PRESIDENTS

M. Alain BALLOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Salima BELHADJ-TAHAR - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Sébastien CIRON - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Christophe DUMONT - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Amélie GHULAM NABI - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Valérie LE DAIN - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

ETAINT ABSENTS & EXCUSES :

Mme PERRIN (pouvoir à Mme Monique LODDO)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémy PINTO)
M. BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
M. ATTEYE (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI)
M. SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
M. COMMEAU (pouvoir à M. David MARTI)
Mme FALLOURD (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)
M. DE ABREU (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
M. PISSELOUP (pouvoir à M. Didier LAUBERAT)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Chantal LEBEAU

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

(Le Président procède à l'appel).

M. le Président - Mes chers collègues nous voici donc à nouveau réuni pour notre conseil de rentrée après un été léger en grande partie consacré à la visite des communes. J'adresse d'ailleurs mes plus sincères remerciements à tous les maires et à leurs équipes pour leur accueil toujours amical et chaleureux. Il s'agit de moments privilégiés au cœur de l'été qui sont toujours l'occasion d'échanger sur les projets à venir portés par la communauté où les communes. Force est de constater que l'ambition que nous portons ensemble est présente une fois de plus sur ce mandat. Cette ambition nous la portons au travers de nos PPI respectifs et complémentaires mais nous l'affirmons aussi avec une nouvelle approche qui se veut plus offensive et innovante.

Cela passe bien évidemment par l'image que nous donnons de notre territoire à l'extérieur, pour que l'attention soit portée sur lui et qu'il gagne en lisibilité. Ce marketing territorial que nous lançons va dans ce sens. Je pense par exemple au nouveau logo que vous aurez l'occasion de découvrir le 1^{er} octobre et la déclinaison qui sera faite ensuite avec la nouvelle charte graphique, les nouveaux sites internet ou encore les réseaux sociaux qui sont déjà opérationnels.

Je pense également à l'organisation d'évènements qui rayonnent très largement au-delà de la communauté urbaine. Comment ne pas citer « Les assises de la relance économique ».

Une initiative que nous avons lancée au cœur de la crise et qui a obtenue il y a quelques semaines une reconnaissance au niveau national puisque nous avons été lauréat lors du « Trophées des Territoires » du prix de « la résilience collective » grâce je cite « à son initiative fédératrice et innovante ».

Nous pouvons élus et services en être collectivement très fiers.

Plus récemment un autre évènement majeur s'est tenu ici et plus particulièrement sur le bassin minier : Le MECATEAMEETINGS. Magnifique salon consacré au ferroviaire et assez unique dans son genre. Il a réuni des centaines de personnes dont des acteurs majeurs dans ce domaine qui est en pleine expansion.

Un salon au rayonnement international qui a accueilli plusieurs délégations étrangères. Je tiens à saluer tous les acteurs de cette réussite qui renforcent durablement notre attractivité sur le plan économique.

D'autres évènements viendront contribuer au rayonnement comme par exemple « Les Assises de la sécurité » que nous élaborons avec France Urbaine.

En tant que co-président de la commission sécurité j'ai proposé la tenue de ces assises et que cet évènement national se déroule ici au Creusot.

Ce qui a été accepté par la présidente Johanna Rolland et le bureau exécutif. Ce sujet de la sécurité et de plus en plus prégnant dans nos villes et sans aucun doute la préoccupation première des maires et des élus qui sont de plus en plus confrontés à des phénomènes d'insécurité urbaine. Aucune ville n'y échappe quelle que soit la couleur politique ou les moyens mis en place pour remédier à ces actes de délinquance de plus en plus incontrôlables. Les faits de violence récents sur le bassin minier en sont une fois de plus la preuve malgré tous les efforts et les moyens déployés ces actes sont difficilement maîtrisables. Dans le cadre de la mission qui m'est confiée au sein de France urbaine je me rends compte du désarroi de mes collègues qui sont en première ligne pour à la fois faire face courageusement. Rendez -vous est donc pris début mars sans doute le 3 mars mais cela reste à confirmer pour ces assises de la sécurité. Elles nous donneront l'occasion de réfléchir collectivement et là aussi dans un esprit de résilience afin d'interpeller les futurs candidats et candidates à la présidence de la République. Mes chers collègues, je me suis peut-être un peu écarté du contenu de notre conseil mais en cette rentrée il me paraissait opportun d'évoquer ces sujets d'actualité avec vous. Nous allons à présent examiner les délibérations et parmi celles-ci figurent celles qui vont nous permettre de remodeler notre exécutif suite aux élections régionales et départementales. Je vais vous donner d'ailleurs dans quelques instants les explications nécessaires et soumettre à vos suffrages ma proposition en vous remerciant de votre attention.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Chantal LEBEAU est désignée secrétaire de séance.

Observations : Désignation à l'unanimité

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1. Adoption du procès-verbal du conseil de communauté du 1^{er} juillet 2021

M. le Président - Nous passons si vous le voulez bien donc à l'examen de nos délibérations avec l'adoption du procès-verbal du dernier conseil communautaire du 1^{er} juillet 2021. Est ce qu'il appelle des remarques avant que je le mette aux voix. Est ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Non. Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? C'est adopté, je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'adopter le procès-verbal du conseil de communauté du 1^{er} juillet 2021.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

M. le Président - Le compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales. Est-ce qu'il y a des questions avant que je ne le mette aux voix ? Sur cette décision, pas question ? Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie, c'est adopté.

Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Modification du nombre de membres du bureau (vice-présidents et autres membres)

M. le Président - Nous abordons maintenant toute une série de délibérations qui font références à la fin de mon propos sur l'élection de nouveaux membres au sein de l'exécutif. Il s'agit en premier lieu d'adopter la modification du nombre des membres du bureau. Il est proposé de porter à 15 le nombre de vice-présidents, de conserver 9 autres membres du bureau (il s'agit des conseillers délégués). Cela porte le nombre de membres du bureau communautaire à 25 avec 15 vice-présidents et 9 autres membres du bureau. Est-ce qu'il y a des questions avant l'adoption de cette délibération ? Oui Monsieur LANDRE.

M. Charles LANDRE - Vous avez évoqué pour représenter l'évolution de cet exécutif des raisons d'ordre politique. Est-ce que vous pouvez nous dire en quoi, à l'heure où nous ne cessons et vous ne cessez de présenter des mesures parfois à l'euro près de réduction de la dépense publique, le 15^{ème} vice-président pour la CUCM améliorera l'efficacité de votre exécutif et l'action de la communauté urbaine. A part pour ménager les équilibres politiques, en quoi cette mesure est -elle nécessaire ?

M. le Président - J'ai apporté les explications, comme je l'ai dit il y a eu des élections donc il fallait remplacer Alain Ballot qui était démissionnaire. Il l'avait fait savoir au lendemain des élections départementales. Pour le remplacer, je vais donc proposer la candidature de Georges LACOUR qui serait en charge de l'économie de proximité englobant le commerce, l'artisanat et l'agriculture. Je proposerai également comme 15^{ème} vice-président, Jean-Claude Lagrange, qui serait chargé du développement économique. Ensuite je propose un conseiller communautaire délégué en l'occurrence Sébastien GANE comme conseiller délégué puisque ce dernier porte toutes les questions relatives aux conditions et à la qualité de vie au travail. Je lui ai demandé et je pense qu'il est normal de légitimer ce travail. Il s'agit d'un sujet compliqué et qui nécessite un investissement important. Moi-même je m'y investis beaucoup puisque je n'ai pas délégué les ressources humaines à un vice-président. Cela permet d'envoyer un signal aussi au personnel quant au fait qu'un élu dispose d'une délégation sur les conditions et la qualité de vie au travail. Voilà pour apporter les réponses nécessaires. Je vais procéder au vote de la délibération relative à la modification du nombre de membres du bureau. Est-ce qu'il y a des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Des personnes qui sont contre ? Des personnes qui sont ? Je vous remercie.

Le conseil décide :

- De fixer à 25 le nombre de membres du bureau communautaire ;
- De fixer à 15 le nombre de vice-présidents qui feront parties du bureau ;
- De préciser que le nombre d'autres membres qui font partie du bureau communautaire reste fixé à 9.

Observations : Adoption à l'unanimité

4. Election d'un 12^{ème} vice-président

M. le Président - Je vous propose qu'on procède au vote et puis que l'on continue à examiner les délibérations si vous êtes d'accord. L'urne va circuler. Je vais appeler à la table les 2 plus jeunes pour occuper les fonctions de scrutateurs. Il s'agit de Monsieur LANDRE et de Madame GHULAM NABI.

5. Fourniture de pièces détachées et prestations diverses pour les véhicules, engins et matériels de la CUCM - Autorisation préalable de signature d'accords-cadres à bons de commande sur appel d'offres ouvert

M. le Président – Nous allons poursuivre l'examen des délibérations avec la fourniture de pièces détachées et prestations diverses pour les véhicules, engins et matériels de la CUCM. Monique LODDO nous présente le rapport.

Mme Monique LODDO – Oui merci monsieur le président. L'actuel marché de fournitures arrivant à son terme le 31 décembre prochain nous devons donc relancer une consultation en vue de passer de nouveaux accords-cadres à bons de commande sans montant minimum et maximum qui prendront effet au 1^{er} janvier 2022. Vous avez le détail des lots pour ces accords-cadres qui seront passés pour une durée initiale d'un an et pourront être reconduits pour les années 2023, 2024 et 2025. Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Président où l'élu ayant délégation en matière de commande publique à signer les contrats conclus avec les entreprises qui auront été retenus par la commission d'appel d'offres.

M. le Président – Merci beaucoup alors est ce qu'il y a des questions ? Pas questions, alors je mets aux voix. Des abstentions ? Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui sont contre ? Pour ? C'est adopté, je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'autoriser à titre préalable, Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation, à signer les accords-cadres à bons de commande à conclure avec les prestataires qui auront été retenus par la Commission d'Appel d'Offres réunie à cet effet pour les lots 1 à 12 relatifs à la fourniture de pièces détachées et prestations diverses pour les véhicules, engins et matériels de la CUCM sans montants minimum et maximum ;*
- *D'imputer les dépenses afférentes sur les crédits inscrits au budget principal.*

Observations : Adoption à l'unanimité

6. Service de Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux Publics du département de Saône et Loire (SSTBTP71) - Contrat d'affiliation - Autorisation de signature

M. le Président – Nous passons à une délibération qui concerne le service de santé au travail. Il s'agit d'une convention avec SSTBTP71 pour que nos agents puissent bénéficier de visites médicales a puisque nous manquons là aussi considérablement de médecins au niveau de la médecine du travail. Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Des abstentions ? Des personnes qui ne votent pas ? Qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui sont contre ? Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention à intervenir entre la CUCM et le Service de Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux Publics du département de Saône et Loire (SSTBTP71) ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat d'affiliation avec le SSTBTP et le cas échéant les avenants qui pourraient intervenir ;*
- *D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

7. Service commun "Ingénierie et supports techniques des services numériques" - Mise à jour de la convention, ajout de 2 nouveaux services et mise à jour des coûts des services - Avenant n°2 - Autorisation de signature

M. le Président – Il s'agit à présent d'un avenant n°2 à la convention de service commun « Ingénierie et supports techniques des services numériques ». Est-ce qu'il y a des personnes qui souhaitent s'exprimer sur ce sujet ? Y-a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Qui ne souhaitent pas voter ? Pour ? Contre ?

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention du service commun dédié à l'ingénierie et aux supports techniques des services numériques qui assure la mise à disposition partielle, au profit des communes, de certains personnels affectés à la Direction des Systèmes d'information (DSI) et la mutualisation des moyens matériels et techniques nécessaires,*
- *D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation à signer ledit avenant.*

Observations : Adoption à l'unanimité

II - QUESTIONS FINANCIERES

- 1. Budget Principal - Vote d'une décision modificative**
- 2. Budget Annexe Eau - Vote d'une décision modificative**
- 3. Budget Annexe Assainissement - Vote d'une décision modificative**

M. le Président – Nous passons ensuite aux questions financières. Je vais demander au premier vice-président Daniel Meunier de présenter toutes les délibérations les unes à la suite des autres et puis ensuite bien entendu je vous passerai la parole si vous le souhaitez sur l'un des sujets et je mettrai aux voix individuellement Daniel Meunier.

M. Daniel MEUNIER – Merci monsieur le président. Vous savez toutes et tous que les décisions modificatives sont parfois nécessaires au sein du budget d'une collectivité cela bien entendu est fonction des recettes et des dépenses, de l'actualité et puis je dirais surtout des aléas conjoncturels. La première délibération porte sur une décision modificative du budget principal. Il est nécessaire de prévoir en section de fonctionnement pour un contentieux en cours avec la constitution d'une provision du montant du DGD, décompte général définitif. Il s'agit d'un document qui est indispensable dans le cadre de la réception des travaux et qui sert bien entendu à mettre fin à l'exécution d'un marché de travaux tant sur le plan financier que sur le plan juridique. Le montant de cette provision est de 330 000 € sur l'opération du pont de la gare du Creusot. Cette décision modificative intègre aussi en section d'investissement différents ajustements en crédits de paiement cela concerne notamment le Fonds d'intervention pour l'Opération collective pour l'artisanat et le commerce pour la somme de 107 162 €, des aides en équipement à l'agriculture pour 53 000 €, un solde restant à régler au département pour l'aménagement des abords du collège en Anne Frank de Montchanin et le paiement du prochain appel de fonds de la SPLAAD pour le site technopolitain. Cette décision modificative est équilibrée par la constitution d'une dotation de 300 000 euros en dépenses imprévues. La décision modificative pour le budget annexe eau n'intègre que des régularisations d'ordre comptable. La 3^{ème} décision modificative concerne le budget annexe assainissement. Il est nécessaire de prévoir une provision pour les travaux du pont de la gare au Creusot. Le marché de travaux de démolition et de reconstruction du pont de franchissement des voies ferrées n'a pu à ce jour être soldé en raison d'un contentieux en cours. En l'absence de visibilité quant à la date exacte de l'intervention du solde du marché nous vous proposons de provisionner la somme de 330 000 € qui va correspondre au décompte général et définitif. Cette décision modificative permet également quelques ajustements sur des AP/CP. Cela concerne notamment le projet de recyclerie avec l'achat du bâtiment Logis Bazar sur la zone Sainte-Elisabeth à Montceau. Il s'agit également de prendre en compte l'ajustement de l'AP/CP du site technopolitain.

M. le Président – Merci. Avant de vous passer la parole, je souhaite vous dire que nous devons recommencer le vote puisqu'il y a plus de bulletins que d'élus. Je vous demande d'être attentif. Pendant que les opérations de vote se déroulent, est-ce que sur l'une des délibérations qui a été présentée quelqu'un souhaite intervenir ? Madame JARROT.

Mme Marie-Claude JARROT – Merci monsieur le président et bonjour à toutes et à vous tous mes chers collègues. Concernant le FISAC, je manque de lisibilité par rapport au démarrage de l'opération et aux sommes allouées. Est-ce qu'on pourrait avoir une information afin d'avoir une vision globale ?

M. le Président – L'opération a démarré au printemps, il s'agit bien de là d'une première somme allouée. Y-a-t-il d'autres prises de parole avant que je soumette aux voix ? Non, alors je soumetts au vote. Sur la première délibération qui concerne une décision modificative pour le budget principal : est ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? 2 contre, merci. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des abstentions ? Pour ? Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

M. le Président – Sur le budget annexe eau, décision modificative. Je suppose que c'est le même vote Abstentions ? Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Contre ? Pour ? Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget annexe Eau, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

M. le Président – Sur le budget annexe assainissement, même vote ? Abstentions ? Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Contre ? Pour ? Je vous remercie.

.

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget annexe Assainissement, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

- 4. Constitution d'une provision**
- 5. AC/CP Recyclerie - Ajustement de l'échéancier**
- 6. AP/CP Immeuble Le Thiellay - Ajustement de l'échéancier**
- 7. AP/CP Site Technopolitain - Ajustement de l'échéancier**

M. le Président – Sur la constitution d'une provision même vote ou pas ? Ensuite sur l'ajustement de l'échéancier de l'AP/CP pour la recyclerie ? Est-ce qu'il y a des absences ? Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui sont contre ? Pour ? L'ajustement de l'échéancier de l'AP/CP pour l'immeuble du Thiellay : même vote ? En ce qui concerne l'ajustement de l'échéancier pour le site Technopolitain : même vote ? Enfin pour l'PA/CP relative à la restructuration du quartier de la gare au Creusot ? Je vous remercie.

Le conseil décide :

- De constituer une provision sur le Budget Principal d'un montant de 330 000 € au titre du versement du Décompte Général et Définitif pour le marché 16044DPD – Le Creusot – Avenue François Mitterrand – Démolition et reconstruction du pont de franchissement des voies ferrées.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Le conseil décide :

- De modifier l'échéancier de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le programme de Recyclerie établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)		
			2021	2022	2023
Recyclerie	PDTEP233	2 850 000 €	794 000 €	1 556 000 €	500 000 €

Observations : Adoption à l'unanimité.

Le conseil décide :

- D'ajuster l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet de l'immeuble Le Thiellay comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2020	2021	2022	2023	2024	2025
Immeuble le Thiellay	MSCFI 354	2 959 000	436 437	190 000	2 008 563	200 000	100 000	24 000

Observations : Adoption à l'unanimité.

Le conseil décide :

- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet du site technopolitain, comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€)	N° Programme - Opération	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
Site technopolitain	11 900 000	DERES 095	96 000	111 932	918 808	1 037 880	4 650 000	5 085 380

Observations : Adoption à l'unanimité.

Le conseil décide :

- De voter l'ajustement de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour la restructuration du quartier de la gare comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Montant de l'AP (€)	N° Programme - Opération	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2017	2018	2019	2020	2021	2022 et plus
Pont Dalle Gare SNCF	7 224 920	UDUPU160	912 967	4 108 861	982 249			230 000
Restructuration du quartier de la gare du Creusot		UDUPU037	260 092	80 033	504 264	26 454	20 000	100 000

Observations : Adoption à l'unanimité.

III – DEVELOPPEMENT URBAIN

1. SAINT-VALLIER - ZAC des Goujons - SEM Val de Bourgogne - Approbation du compte rendu annuel 2020

M. le Président - Nous passons maintenant au développement urbain avec sur Saint-Vallier et la ZAC des Goujons l'approbation du compte rendu annuel. Est-ce qu'il y a des personnes qui s'abstiennent ?

M. Charles LANDRE - J'avais une question sur le pont de la gare. Je souhaite que vous puissiez faire un point sur cette affaire. Je crois qu'une action en justice est engagée. Il s'agit d'un point stratégique de circulation au Creusot.

M. le Président – Je vais passer la parole à Evelyne COUILLEROT qui suit ce dossier de très près.

Mme Evelyne COUILLEROT - En quelques mots, au moment de la réception des travaux en août 2019 un certain nombre de mal façons ont été constatées sur certaines poutres d'armatures ainsi que des infiltrations d'eau en sous face de l'ouvrage. Par ailleurs, il a été constaté un problème de température dans le bâtiment avec un froid important en hiver et de fortes chaleurs en été. Il existe également un problème d'étanchéité dans l'une des cages d'ascenseur. Suite à cela, la communauté urbaine a obtenu une ordonnance du tribunal administratif de Dijon en date du 8 juin 2020 pour la désignation d'un expert chargé d'examiner les désordres qui ont été constatés et que je viens d'énoncer. L'expert doit donc se prononcer sur la question de la répartition des responsabilités de tous les intervenants ce qui rend le dossier relativement complexe. Son rapport définitif doit être déposé au tribunal administratif dans un délai de 6 mois. Une première réunion d'expertise a eu lieu le 13 juillet dernier rassemblant toutes les parties. L'expert a expliqué sa méthode de travail ainsi que les différents points de sa mission. Il a été demandé à Eiffage de produire les calculs qui ont été réalisés par rapport au fléchissement des poutres. De nouvelles ordonnances du Tribunal administratif sont intervenus : une ordonnance en date du 22 juillet qui a permis de nommer un spécialiste en matière de mesures de la température. Une ordonnance du 9 septembre a étendu les opérations d'expertise aux sociétés en charge des opérations de contrôle. Une deuxième réunion est prévue à ce stade et la date devrait être fixée prochainement.

M le Président - Merci pour ces explications.

M. Charles LANDRE- A court ou moyen terme, il existe un risque de sécurité quant à l'évolution de la structure du pont ?

Mme Evelyne COUILLEROT - C'est ce que l'expert doit déterminer et se prononcer sur la nécessité de mettre en place d'éventuelles mesures. L'espace reste en fonctionnement c'est donc qu'il n'y a pas de danger imminent mais la question se pose sur un tel ouvrage sur le long terme.

M. le Président - Je vais à présent donner le résultat du vote pour l'élection du 12^{ème} vice-président Georges LACOUR puisque tout est conforme. Nombre de votants : 71, 5 bulletins blancs, suffrages exprimés 66, majorité absolue 34. Georges LACOUR a obtenu 63 voix, Jean-Claude Lagrange 2 voix, Michel Chardeau : 1 voix. George LACOUR est donc déclaré élu 12^{ème} vice-président. Je tiens à le féliciter Nous allons passer si vous le voulez bien au second vote avec cette fois l'élection du 15^{ème} vice-président. Je propose la candidature de Jean-Claude Lagrange.

Le conseil décide :

- *Etant précisé que M. Charles LANDRE et Mme Amélie GHULAM-NABI ont été désignés scrutateurs ;*
- *D'élire, après un vote à bulletin secret et à la majorité absolue M. Georges LACOUR au 1^{er} tour de scrutin, en qualité de 12^{ème} vice-président.*

Nombre de votants : 71

Nombre de bulletins blancs : 5

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 66

Majorité absolue : 34

M. le Président – Nous allons continuer l'examen des délibérations. Je dois d'abord mettre aux voix l'approbation du compte rendu annuel de la ZAC des Goujons. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter sur cette délibération ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver le compte-rendu annuel 2020 établi par la SEM Val de Bourgogne pour la ZAC des Goujons à Saint-Vallier.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. TORCY / LE CREUSOT - Travaux d'aménagement urbain Boulevard du 8 mai 1945 - Autorisation de signature d'une modification n°1 au marché de travaux N° 19071DPD - Lot1 VRD - Tranche ferme

M. le Président – Nous passons à présent aux travaux d'aménagement sur le boulevard du 8 mai 1945 sur Torcy et Le Creusot avec une modification du marché de travaux. Evelyne COUILLEROT.

Mme Evelyne COUILLEROT- Il s'agit d'une modification n°1 au marché de travaux concernant la tranche ferme VRD. Cette phase correspond aux travaux de la place de la centralité de Torcy. Au cours de l'exécution de cette tranche des prestations supplémentaires se sont avérées nécessaires avec la création d'une noue paysagère. Les travaux portant sur l'emplacement de l'ancien centre commercial nécessitent un terrassement et l'enlèvement de blocs rocheux qui n'avaient pas été répertoriés ainsi que la reprise du réseau d'assainissement non détectée lors du diagnostic préalable. Cela inclut la reprise complète du réseau d'assainissement situé côté habitat. Des modifications doivent également intervenir suite aux échanges avec la mairie de Torcy pour les aménagements eu égard à l'extension du périmètre initial des travaux. Sont également concernés la fourniture de bornes escamotables pour faciliter la gestion des parkings situés entre la Poste et la mairie. La plus-value pour ces travaux supplémentaires s'élève à 63 577,13 € HT et nécessite donc que l'établissement d'une modification au marché. Il vous est donc demandé d'autoriser M le Président à signer cette modification.

M. le Président - Des questions sur cette modification ? Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ?

Le conseil décide :

- *D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer La modification n° 1 au marché N° 1907101DPD conclu avec l'entreprise EUROVIA BFC pour un montant de 63 577.13 € HT soit 76 292.55 € TTC.*
- *D'imputer les dépenses sur la ligne budgétaire correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

IV – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. SAINT-VALLIER - Site Konecranes - Demande de rétrocession au bénéfice de la Société D'économie Mixte pour la Coopération Industrielle en Bourgogne

M. le Président - Nous passons maintenant à toute une série de délibérations qui concerne le développement économique. La première délibération concerne le site de KONECRANES et notamment une demande de rétrocession au bénéfice de la SEMCIB. Nous sommes un certain nombre à devoir sortir de la salle : Jean-Claude LAGRANGE, moi-même, Daniel MEUNIER, Jean-Marc FRIZOT, Philippe PRIET, Lionel DUPARAY, Mesdames Gilda SARANDAO et Marie-Claude JARROT. Evelyne COUILLEROT va présenter le rapport.

Mme Evelyne COUILLEROT – Je vais vous faire une présentation synthétique de ce rapport.

Suite à la décision du groupe Konecranes de fermer le site occupé sur la zone industrielle de la Saule, la communauté urbaine a souhaité agir pour que l'outil industriel ainsi délaissé ne se retrouve pas à l'abandon. Après concertation avec la SEMCIB, cette dernière a confirmé que les installations en question étaient susceptibles de susciter un intérêt chez de nombreuses entreprises. La décision a donc été prise de demander à l'EPF Doubs BFC de se porter acquéreur de ce site pour qu'un programme de réaménagement et de commercialisation puisse être mis en œuvre. La convention opérationnelle du 31 mai 2021 a formalisé cette demande et l'accord de l'EPF. Depuis cette date, l'EPF est effectivement devenu propriétaire d'une grande partie de l'ancien site Konecranes en vertu d'un acte authentique en date du 5 juillet 2021. En parallèle, la SEMCIB a commencé à travailler à la reprise d'activité sur ce site. Elle a notamment constaté qu'il serait pertinent de distinguer deux parties de ce site : d'une part, le bâtiment d'environ 20 000 m² et, d'autre part, le bâtiment d'environ 8 000 m². Pour ce qui est du deuxième bâtiment, la recherche d'un nouvel occupant semble en effet être plus aisée. La SEMCIB a donc demandé à en devenir propriétaire rapidement pour pouvoir procéder aux travaux nécessaires et le mettre à disposition de l'entreprises qui sera retenue. Pour ce faire, il convient que la communauté urbaine demande à l'EPF Doubs BFC de céder cet espace à la SEMCIB, ce qui doit passer par une délibération du conseil de communauté. Il vous est donc proposé d'acter le fait que la communauté urbaine demande à l'EPF BFC de vendre le bâtiment de 8 000 m² de l'ancien site Konecranes et les terrains qui l'entourent à la SEMCIB. Il est précisé que cette cession interviendra au prix de 500 000 € HT. Je vous propose de voter et s'il y a des questions subsidiaires, vous pourrez les poser une fois que les principaux acteurs seront revenus puisque ce sont eux qui suivent dans le détail ces opérations. Des personnes souhaitent s'abstenir ? Des personnes qui sont contre ? Pour. C'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Le conseil décide :

- *De demander à l'EPF Doubs BFC de vendre pour un montant de 500 000 € HT à la SEMCIB tout ou partie des parcelles cadastrées comme suit :*

BC n° 615 pour 1 425 m² ;

BC n° 656 pour 9 429 m² ;

BC n° 710 pour 7 326 m² ;

BC n° 576 pour 3 250 m² ;

BC n° 767 pour 8 053 m² ;

Partie de la parcelle BC n° 771 pour une surface à céder d'environ 23 000 m² ;

Total approximatif incluant le bâtiment de 8 000 m² : 52 483 m² ;

- *D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation à signer tout document relatif à cette démarche.*

Observations : Étant précisé que Messieurs Jean-Claude LAGRANGE, David MARTI, Daniel MEUNIER, Jean-Marc FRIZOT, Philippe PRIET, Lionel DUPARAY, Mesdames Gilda SARANDAO et Marie-Claude JARROT intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

M. le Président - Merci alors est-ce qu'il y a des demandes ? Monsieur LANDRE, allez -y.

M. Charles LANDRE - Oui une information qui ne m'a pas semblé présente dans la délibération où alors cela m'a échappé : c'est le coût que cela représentait pour l'EPF à l'acquisition.

M. le Président -Je ne sais pas si Jean-Claude Lagrange a le coût global ?

M. Jean-Claude LAGRANGE -Vous connaissez tous le principe de l'intervention de l'EPF qui n'avait pas fait l'objet d'une unanimité dans cette salle. Pour autant cette opération démontre bien toute l'utilité de l'EPF. La communauté urbaine a confié à l'EPF la mission d'acquérir ce site. Vous imaginez ce que représente un bâtiment de 32000 m². Le coût d'acquisition et à peine supérieur à deux millions d'euros. La SEMCIB achète le premier bâtiment. Il s'agit d'un bel outil industriel pour ceux qui le connaissent. Je pense d'un atout pour le bassin minier. L'entreprise va occuper 8000 m² et nous comptons bien continuer sur la mise à disposition du reste.

2. METALLIANCE - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application

M. le Président –Jean-Claude Lagrange pour le versement d'une subvention à METALLIANCE.

M. Jean-Claude LAGRANGE – Il s'agit de verser une subvention à l'entreprise METALLIANCE que tout le monde connaît et appartenant au groupe GAUSSIN MANUGISTIQUE depuis le 1^{er} Juillet 2020. Il s'agit d'une société anonyme implantée sur Gévelard et Saint-Vallier et ayant un effectif consolidé de 138 personnes. Cette société, exerçant une activité de conception et fabrication d'équipements industriels et d'engins logistiques destinés au secteur des travaux pour le rail et la route ainsi qu'à la construction de tunnels, a souhaité se développer dans le but de réaliser les assemblages en séries des tracteurs du parc électrique GAUSSIN 37 et 75 tonnes. Je vous signale que le bail avec METALLIANCE a été signé hier et la société prend possession des locaux à partir du 1^{er} octobre. Il s'agit d'une date fondatrice. Il est, par ailleurs, proposé pour les 6 premiers mois de location que la CUCM attribue une aide au titre de son règlement en matière d'immobilier d'entreprises. Cela permettra à la société de s'installer pour pouvoir aussi adapter les locaux. Il est donc proposé de verser la somme de 20 833, 50 €.

M. le Président – Merci. Y-a-t-il des questions ? Non. Je mets donc aux voix. C'est adopté, je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver la convention d'application entre l'entreprise METALLIANCE et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;*
- *D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 20.883,5 € à la société METALLIANCE ;*

- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou l' élu ayant délégation à signer ladite convention d'application;*
- *D'imputer la dépense sur le budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. DECA-BFC Incubateur Régional d'Entreprises Innovantes - Demande de subvention - Convention d'objectifs - Autorisation de signature

M. le Président - Une subvention à présent à DECA-BFC. Jean-Claude LAGRANGE présente le rapport et Jérémy PINTO doit quitter la salle. Avant, je vais déjà donner les résultats de l'élection du 15^{ème} vice-président. Nombre de votants : 71, 7 bulletins blancs, suffrages exprimés : 64, majorité absolue 33. Jean-Claude Lagrange obtient 61 voix, 2 voix pour Charles LANDRE et 1 voix pour Marc MAILLOT. Jean-Claude Lagrange est élu 15^{ème} vice-président, félicitations. Nous passons au dernier vote pour libérer Monsieur LANDRE et Madame GHULAM NABI. Je propose Sébastien GANE comme 1^{er} conseiller délégué.

Le conseil décide :

- *Etant précisé que M. Charles LANDRE et Mme Amélie GHULAM-NABI ont été désignés scrutateurs ;*
- *D'élire, après un vote à bulletin secret et à la majorité absolue M. Jean-Claude LAGRANGE au 1^{er} tour de scrutin, en qualité de 15^{ème} vice-président(e).*

Adopté : OUI

Nombre de votants : 71

Nombre de bulletins blancs : 7

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 64

Majorité absolue : 33

M. Jean-Claude LAGRANGE – L'association « Dispositif d'Entrepreneuriat Académique de Bourgogne-Franche-Comté » (DECA-BFC) a été créée par les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche de Bourgogne-Franche-Comté le 17 novembre 2017. Porteuse des fonctions d'Incubation et de Sensibilisation à la création d'entreprises, cette structure est destinée à l'accompagnement sur mesure de projets de créations d'entreprises innovantes. Ces projets peuvent être portés par des docteurs, des ingénieurs ou des étudiants lauréats d'évènements à la sensibilisation à l'entrepreneuriat. Ils bénéficieront, lors de la période de pré-incubation, d'une formation à l'entrepreneuriat qui sera mise en place en complémentarité avec les différents dispositifs et modules existants. Cette phase nécessaire permet aux porteurs potentiels de se questionner sur leurs capacités à devenir chef d'entreprises pour ensuite se consacrer à leurs projets de création. L'objectif de cette structure est multiple. Outil au service des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et de santé, elle associe le monde économique, est un partenaire à part entière des collectivités territoriales dans la perspective d'un réel maillage et travaille en étroite collaboration avec les acteurs de l'écosystème de l'innovation. C'est dans le cadre de la réforme territoriale regroupant la Bourgogne et la Franche-Comté en une seule grande région, que DECA-BFC a été créée, venant se substituer aux incubateurs régionaux qui existaient respectivement en Bourgogne et en Franche-Comté. Afin de

poursuivre le partenariat engagé jusqu'alors avec PREMICE, l'incubateur régional Bourgogne, DECA Bourgogne-Franche-Comté sollicite le soutien financier de la CUCM pour l'accompagnement de projets de création d'entreprises innovantes. DECA BFC a pour objectif de faire émerger, pour l'année 2021, deux projets d'entreprises innovantes implantés sur le territoire communautaire qui se matérialiseront par la conclusion de deux contrats d'accompagnement avec les porteurs de projets. Ces derniers bénéficieront, à ce titre, de formations, de prestations externes (études de marché, de pré-industrialisation, marketing, une assistance juridique, financière, comptable) et d'un suivi personnalisé par un chargé d'affaires et un chef d'entreprise afin de finaliser leur projet d'implantation. Pour ces missions, une subvention maximum mobilisable de 30 000 € correspondant à 15 000 € par projet est sollicitée. Eu égard au montant maximum de la subvention sollicitée (30 000 €), il est proposé de formaliser une convention avec DECA-BFC qui fixe les modalités de versement correspondant à l'incubation au maximum de 2 projets implantés sur le territoire communautaire.

M le Président – Merci. Je sou mets au vote. Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour. Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver la convention d'objectifs à intervenir entre la communauté urbaine et l'association « Dispositif d'Entrepreneuriat Académique Bourgogne-Franche-Comté » ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation à signer ladite convention et d'en assurer la bonne exécution;*
- *D'autoriser le versement de la subvention d'un montant maximum de 30 000 € ;*
- *D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant.*

Observations : Etant précisé que Monsieur Jérémy PINTO intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

4. Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services(OCMACS) sur le territoire communautaire - Attribution de subventions - Autorisation de signature des conventions avec les porteurs de projet bénéficiaires

M. le Président - Nous passons à l'OCMACS avec la présentation du rapport par Jean-Claude LAGRANGE.

M. Jean-Claude LAGRANGE - Je crois que nous avons vraiment besoin d'aborder cette question du commerce, de l'artisanat et de l'agriculture à une échelle communautaire avec une équipe remobilisée sur la direction de l'économie et des services aux entreprises. Plusieurs établissements vont bénéficier d'aides. Vous avez la liste complète avec les dotations qui leur sont attribuées.

M. le Président –Merci. Ces aides sont indispensables pour l'amélioration de beaucoup de commerces. Je mets aux voix : des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ?

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes des conventions établies entre la communauté urbaine et les différents porteurs de projet visés ci-après ;*

- D'autoriser le versement de subventions pour un montant total de 98.650 € réparties de la manière suivante :

- « **PÂTISSERIE DE JESUS** » : 8.512 € (4.256€ FISAC + 4.256 € CUCM).
- « **SCI XAPARO** » : 8.512€ (4.256 € FISAC + 4.256 € CUCM).
- « **RESTAURANT L'ENTRACTE** » : 8.512 € (4.256 € FISAC + 4.256 € CUCM)
- « **CAVE DEUX MILLE VINS** » : 8.512 € (4.256 € FISAC + 4.256 € CUCM)
- « **EURL MAY PAIN CHAUD** » : 7.476 € (3.738 € FISAC + 3.738 € CUCM)
- « **CHASSE PECHE CENTER** » : 2.932 € (1.466€ FISAC + 1.466€ CUCM)
- « **ATELIER COUTURE L RETOUCHE** » : 8.512 € (4.256 € FISAC + 4.256 € CUCM)
- « **MAGASIN CYCLES CANNET** » : 8.512 € (4.256 € FISAC + 4.256 € CUCM).
- « **RESTAURANT LE BISTROT** » : 7.288 € (3.644 € FISAC + 3.644 € CUCM)
- « **RESTAURANT LA BONNE PATE** » : 8.512 € (4.256 € FISAC + 4.256 € CUCM)
- « **SARL SAULATI V&B** » : 8.512 € (4.256 € FISAC + 4.256 € CUCM)
- « **EI AMBR'IN CREATION D'ONGLES** » : 4.346 € (2.173 € FISAC + 2.173 € CUCM)
- « **BOULANGERIE LE FOURNIL DE SOPHIE** » : 8.512 € (4.256 € FISAC + 4.256 € CUCM)

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation à signer lesdites conventions ;
- D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget primitif 2021, article 2042 94.

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. BGE PERSPECTIVES - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature de la convention

M. le Président - On passe à BGE Perspectives là aussi une subvention.

M. Jean-Claude LAGRANGE – Les actions de BGE Perspectives contribuent au développement économique des territoires en proposant de mettre à disposition des compétences et le savoir-faire de la boutique de gestion au profit de personnes. Il s'agit de contribuer à la création d'emplois. Il est proposé de verser une subvention de 11 875 € et de signer la convention d'objectifs.

M. le Président – Je mets aux voix : des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ?

Le conseil décide :

- D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre la communauté urbaine et l'association BGE Perspectives ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention cadre et d'en assurer la bonne exécution ;
- D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 11 875,00 € à BGE Perspectives pour l'année 2021 ;
- D'imputer la dépense sur les crédits inscrits au BP 2021– nature 6574 fonction 524 et nature 6188 fonction 524.

Observations : Adoption à l'unanimité

6. LE CREUSOT - 395, avenue de l'Europe - Signature du compromis de vente du bâtiment EVAMET / EVATEC TOOLS

M. le Président- Cette fois -ci il s'agit de la signature d'un compromis avec la société EVAMET. Jean-Claude LAGRANGE présente le rapport.

M. Jean-Claude LAGRANGE – Je souhaite dire que c'est une très belle entreprise qui intervient dans le secteur de la métallurgie des poudres. Elle s'est installée dans un bâtiment qui appartient à la communauté urbaine. Aujourd'hui, il est proposé de céder ce bâtiment à la société EVAMET.

M. le Président - Merci j'ajouterai simplement que c'est une entreprise qui dispose d'un processus de fabrication technique innovante en matière de métallurgie des poudres. Ce procédé a été enrichi et développé. Ce développement va se poursuivre avec le projet CALIPSHO, retenu par l'Etat. Il s'agit d'une réelle fierté pour le territoire communautaire. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions donc je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Qui s'abstiennent ? Des contre ? Des pour ? Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *De céder à la société civile immobilière BK IMMO, dont le siège social est à BUXY, 7 route de Bissey (71390), identifiée sous le numéro de SIRET 8304305100019, représentée par son gérant, Monsieur Benjamin JULLIERE, 9 500 m² environ à prendre sur la parcelle cadastrée section AI n°152 sur la commune de LE CREUSOT, cette partie comprenant le bâtiment situé au n°395 de l'avenue de l'Europe ;*
- *De fixer le prix total de cette cession à la somme de 1 € ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer le compromis de vente, l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;*
- *D'inscrire la recette correspondante sur le budget 2021 sur la ligne correspondante.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

7. IUT - Subvention équipement Automate Schneider Electric et convention d'application - Autorisation de signature

M. le Président - Cette fois -ci c'est une subvention à l'IUT mais avant d'aborder cette question, je vais annoncer les résultats de l'élection du 1^{er} conseiller délégué. J'avais proposé la candidature de Sébastien GANE. Nombre de votants : 71, nombre de bulletins blancs : 7, nombre de bulletins nuls : 13, suffrages exprimés : 51, majoritaire absolue : 26. Sébastien GANE obtient 50 voix et Alain ballot une voix. Sébastien GANE est donc élu premier conseiller délégué félicitations à lui. Je remercie bien entendu Amélie GHULAM-ANBI et Charles LANDRE d'avoir procédé au dépouillement, opération indispensable. Merci beaucoup.

Le conseil décide :

- *Etant précisé que M. Charles LANDRE et Mme Amélie GHULAM-NABI ont été désignés scrutateurs;*

- *D'élire, après un vote à bulletin secret et à la majorité absolue M. Sébastien GANE au 1^{er} tour de scrutin, en qualité de 1^{er} conseiller communautaire délégué.*

Nombre de votants : 71

Nombre de bulletins blancs : 7

Nombre de bulletins nuls : 13

Nombre de suffrages exprimés : 51

Majorité absolue : 26

M. le Président -Je reviens sur la délibération de l'IUT avec une subvention d'équipement en soutien à l'enseignement supérieur c'est Daniel Meunier qui va nous présenter la délibération mais là aussi on est un certain nombre à ne pas pouvoir prendre part au vote : moi –même, Jean-Claude Lagrange, Cyril GOMET, Jérémy PINTO, Lionel DUPARAY, Évelyne COUILLEROT, Laëtitia MARTINEZ, Barbara SARANDAO, Valérie LE DAIN et Montserrat REYES. Nous allons quitter la salle avant l'examen de la délibération.

M. Daniel MEUNIER- Nous avons déjà évoqué le soutien que notre collectivité apporte activement à la recherche, l'innovation et la formation dans le cadre de l'enseignement supérieur donc inutile d'y revenir. Nous avons été sollicités pour le versement d'une subvention d'un montant de 40 000 € au site universitaire du Creusot pour le financement de matériels pédagogiques relatifs à une formation de spécialité en Automatismes sur automate Schneider Electric. Il s'agit là tout simplement je le répète une fois de plus d'un parcours de spécialisation supplémentaire qui ne fera qu'enrichir encore plus l'offre dans l'enseignement supérieur que nous offrons effectivement à nos jeunes étudiants. Cette subvention sera assortie d'une convention entre la CUCM et l'IUT. Y a-t-il des questions avant que je soumette le rapport au vote ? Des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Des abstentions ? Des personnes qui sont contre ? Pour ? C'est adopté, je vous remercie.

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

7. Vote des indemnités des élus suite aux élections de nouveaux membres du bureau

M. le Président - Merci beaucoup je vais revenir un petit peu en arrière maintenant puisqu'il y a une délibération qui concerne précisément le vote des indemnités des élus suite aux élections des nouveaux membres. Les indemnités ne changent pas mais l'enveloppe augmente un petit peu puisqu'il y a un vice-président de plus. Je la mets aux voix, est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Qui sont pour ? Vote unanime, je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'allouer une indemnité de fonctions aux 12^{ème} et 15^{ème} Vice-Présidents ainsi qu'au conseiller communautaire délégué nouvellement élus selon les taux établis par délibération du 16 juillet 2020 ;*
- *De préciser que le reste des membres du bureau communautaire percevront les indemnités sur la base des taux ci-dessous ;*
- *De préciser que les pourcentages suivants sont fixés pour servir de calcul aux indemnités de fonctions du Président, des vice-présidents et des conseillers délégués :*

Président		vice-présidents		Conseillers communautaires délégués	
Taux (en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)	90 %	Taux (en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)	35 %	Taux (en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)	10%

- *D'imputer les dépenses sur les crédits prévus à cet effet.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

IV – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

8. SEM Patrimoniale Sud Bourgogne - Présentation du rapport 2020

M. le Président - Nous passons maintenant à un vote sur le rapport 2020 de la SEMPAT que je mets aux voix sauf s'il y a des questions. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Des personnes qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *De prendre acte du rapport de la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne portant sur l'année 2020.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

V – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. Accompagnement à l'élaboration du contrat de relance et de transition écologique - convention d'appui opérationnel avec le Cerema - autorisation de signature

M. le Président - Développement territorial avec l'accompagnement à l'élaboration du contrat de relance et de transition écologique. Il s'agit d'une convention d'appui opérationnel avec le CEREMA. Je vais demander à Mme Marie-Claude JARROT de sortir de la salle pendant que nous examinons cette délibération puisqu'elle ne peut pas prendre part au vote. Isabelle LOUIS va nous présenter le rapport.

Mme Isabelle LOUIS - Merci monsieur le Président. Dans le cadre de l'élaboration du contrat de relance et de transition écologique, l'Agence nationale de la cohésion des territoires ANC était et le CEREMA se sont donc associés pour proposer un accompagnement sur mesure aux besoins d'ingénierie des territoires. Pour rappel le CRT est un nouveau cadre contractuel proposée pour 6 ans par l'État aux intercommunalités qui vise à accélérer la relance et les transitions par la mobilisation de moyens financiers et des politiques publiques au service du projet de territoire. Pour l'élaboration de ce CRTE la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau bénéficie de l'accompagnement mis en place qui est présenté dans la convention jointe en annexe de ce rapport. Elle précise les modalités pratiques d'intervention du CEREMA pour l'élaboration du CRT. Ces interventions se résument de la façon suivante : appui à la relecture du diagnostic et du projet territoire, un atelier de travail à la définition des objectifs de concertation et enfin l'approfondissement de la thématique retenue au regard des compétences du CEREMA. Nous aurons un atelier de restitution sensibilisation à la performance énergétique des bâtiments publics. Le CEREMA prévoit la mobilisation forfaitaire de 20 jours sur une durée maximum de 6 mois qui ne pourra excéder le premier décembre 2022. Je vous remercie donc de

bien vouloir en délibérer et d'approuver les termes de la convention mais également d'autoriser Monsieur le président à signer ladite convention. Merci monsieur le président.

M. le Président - Merci des questions sur cette contractualisation ? Il s'agit d'une nouvelle contractualisation qui englobe tous les contrats vous l'avez bien compris en un seul contrat sur des budgets de droit commun et qui nous permet d'avoir des subventions. Est-ce que vous avez des questions ? Pas de questions, je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention à intervenir entre l'ANCT, la Communauté Urbaine Creusot Montceau et le Cerema ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation à signer ladite convention.*

Observations : Étant précisé que Madame Marie-Claude JARROT intéressée à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

2. Conventions territoriales globales avec la Caf de Saône-et-Loire - Charte d'engagement des partenaires - Autorisation de signature

M. le Président - Une convention territoriale cette fois avec la caisse d'allocations familiales et notamment une charte d'engagement des partenaires. La caisse d'allocations familiales revoit aussi ses modalités d'intervention qui auparavant se traduisaient par ce qu'on appelait des contrats d'objectifs avec les communes. Nous avons un certain nombre de communes sur la communauté qui étaient concernés. La caisse d'allocations familiales a décidé de modifier ses conventions et de raisonner d'une manière territoriale c'est à dire de conventionner avec les intercommunalités. La situation est un peu particulière sur la communauté urbaine puisque nous ne portons pas la compétence Enfance jeunesse. En effet, ce sont les communes qui portent ces compétences. Toutefois, la communauté urbaine est le chef de file en termes de contractualisation. Il s'agit donc de proposer à la communauté et aux 34 communes une démarche contractuelle déclinée en bassins de vie avec 2 conventions. Il y aura des représentants de chaque bassin de vie avec cette convention sachant que la CAF au travers de cette convention mobilise des moyens techniques pour l'accompagnement et l'expertise. Elle participe aussi à parts égales avec la communauté urbaine à la prise en charge de l'ingénierie notamment pour élaborer cette convention. Quatre référents seront désignés et constitueront un groupe technique qui est chargé de coordonner la démarche et d'assurer le recrutement ainsi que le suivi du cabinet conseil retenu et ce bien entendu dans le respect des échéances et du calendrier fixé. Cela paraît pertinent et permet d'éviter une certaine concurrence entre les communes. Cela nécessitera une concertation appuyée avec la CAF et la communauté urbaine à chaque fois qu'il faudra bien entendu réfléchir sur un bâtiment public qui accueillera tout ce qui concerne la politique familiale et particulièrement l'enfance. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette convention ? Pas de questions ? Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la charte à intervenir avec la Caf de Saône-et-Loire ;*
- *D'autoriser le Président à signer la charte d'engagement des partenaires, jointe à ce rapport, dans le cadre du déploiement des deux Conventions Territoriales Globales ;*

- *D'autoriser le Président à signer les demandes d'aides auprès de la Caf de Saône-et-Loire et d'autres partenaires, et à mener les démarches afférentes.*

Observations : Adoption à l'unanimité

VI – DEVELOPPEMENT DURABLE

1. CUCM - Recyclerie - Candidature à l'accélérateur de projet économie circulaire / déchets spécial plan d'accélération de la Région Bourgogne Franche-Comté.

M. le Président – Au chapitre développement durable, une délibération qui concerne la candidature à l'accélérateur de projet économies circulaire. S'il n'y a pas de question, je mets aux voix, est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ?

M. Eric COMMEAU - Merci monsieur le président. Le projet de recyclerie un beau projet auquel j'attache personnellement un intérêt tout particulier qui va contribuer à réduire le volume de mise en décharge. Il s'agit aussi d'une alternative au consumérisme, cela permet de créer de l'activité et des emplois locaux dans le domaine de l'économie sociale et solidaire qui je pense est un secteur d'avenir. J'y attache un intérêt parce que c'est aussi un projet qui est localisé sur Montceau, sur le bassin sud. Il s'agit d'un beau projet communautaire et que l'on suit avec beaucoup d'intérêt avec mes collègues du groupe d'énergie citoyenne en lien avec un certain nombre d'associations qui sont concernées. Si j'ai bien compris la communauté avec le soutien de la Région, de l'ADEME et du département va intervenir de manière conséquente sur l'investissement notamment sur l'achat du bâtiment du Bois du Vernes mais sauf erreur de ma part, je mets beaucoup de conditionnels, il me semble que rien n'est prévu à ce stade en matière d'aides au fonctionnement. Si j'ai bien compris, d'après ce que j'ai pu avoir comme écho de la part d'un certain nombre d'associations, le projet a pris un peu de retard aujourd'hui. Il semble que la structuration des acteurs du territoire n'est pas encore achevée, plusieurs associations s'interrogeant sur le bien-fondé de leur implication dans ce beau projet. Nous en avons parlé avec le vice-président et notamment sur la capacité tant en matière financière qu'en matière de mobilisation de ressources humaines. Ce projet interroge sur la fragilisation des activités actuelles des associations qui, comme beaucoup d'associations ou d'entreprises ont été fragilisées par cette période. Il y a aussi si j'ai bien compris encore beaucoup d'inconnues sur le budget prévisionnel de cette recyclerie. Ma question est de savoir s'il ne serait pas possible de désigner de manière temporaire pour une durée d'un an, par exemple, un chef de projet dédié à ce projet pour poursuivre et accélérer la structuration des acteurs, travailler sur le modèle économique notamment sur un business plan ? Je pense que cette activité doit générer des ressources financières propres même si elle ne fonctionnera pas forcément de manière totalement autonome dès le début et puis pour que effectivement ce modèle économique soit adapté aux réalités de notre territoire. Il ne s'agit pas de faire porter ce chargé de mission indirectement par la communauté urbaine mais peut-être plutôt par l'association de préfiguration qui pourrait se mettre en place avec une subvention de la communauté urbaine pour une année. C'est la proposition que je voudrais faire. J'en avais parlé avec Monsieur JAUNET et je pense que l'on a tous intérêt à ce que ce projet aboutisse. Je crois qu'il y a aussi des conditions de calendrier pour la consommation des crédits qui nous ont été attribués. Merci de votre attention.

M. le Président – Merci, je vais passer la parole à Jean-François JAUNET qui va apporter quelques éléments.

M. Jean-François JAUNET - Je vais rassurer les dirigeants actuels. Il y a des réunions quasiment toutes les semaines sur le sujet. Il y a eu une réunion la semaine dernière avec les parties prenantes. L'objectif n'est pas de laisser les associations en difficulté par rapport à ce projet, sachant que certaines sont déjà prestataires de la communauté sur certains sujets et donc sont en partie financées par notre collectivité. Il s'agit d'un travail assez pointu qui va être mis en place et qui doit commencer demain sur ces notions de flux et sur la manière dont chaque association peut apporter ses services de façon effectivement à ce que le modèle économique ne constitue pas une inquiétude mais soit rassurant avec une vision à moyen terme.

M. le Président - Effectivement il y a des questions derrière ce sujet et puis il y a déjà des intervenants qui le font bien comme Emmaüs par exemple. Il faut être très attentif à ce que l'on soit complémentaire avec ce qui existe déjà afin que les structures intéressées puissent travailler ensemble c'est l'objectif mais nous n'en sommes pas encore à l'aboutissement effectivement. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas d'autres questions alors je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui sont contre ? Qui sont pour ? Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation, dans le cadre du projet recyclerie, à solliciter une subvention au titre de l'accélérateur à projet économie circulaire / déchets spécial plan d'accélération auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté et l'ADEME, ainsi qu'à signer tous les documents afférents à cette demande.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. CUCM - Prévention des déchets - Approbation de l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et création de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES)

M. le Président - En ce qui concerne la prévention des déchets : l'approbation de l'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés Jean-François JAUNET.

M. Jean-François JAUNET - Les services de prévention de la communauté ont travaillé effectivement sur ce programme local de prévention des déchets ménagers. L'objectif est de réduire les quantités de déchets, d'améliorer la maîtrise des coûts, de favoriser la prise de conscience des habitants mais aussi de développer des porteurs de projets d'emplois. On sait que c'est aussi un coup à mettre en relation avec le coût des déchets. Nous avons une cible de 2 euros par habitant sur la prévention sachant que le coût par habitant est supérieur à 172 euros actuellement. Nous allons nous engager avec des objectifs chiffrés puisque c'est important d'avoir ces indicateurs et donc de réduire la production de déchets ménagers et assimilés de 15% en 2025, de 20% en 2030. Ce plan sera revu tous les 6 ans et pour le suivre on a besoin d'avoir de la méthodologie. Une première étape c'est l'état des lieux ensuite avec cet état des lieux on pourrait élaborer un diagnostic et fixer donc les objectifs opérationnels. Le conseil devra se prononcer sur ce qui aura été défini dans ce plan. Nous avons aussi besoin d'une commission qui pourra donner son avis et qui pourra faire le suivi, vous avez le tableau avec la constitution qui vous est proposée. La présidence de cette commission sera assurée par un élu de la communauté désigné par le président, 7 élus feront partie de cette commission, l'Etat et les organismes publics seront représentés, les professionnels et les chambres consulaires seront aussi représentés. Il y aura aussi des représentants citoyens que ce soit des délégués du conseil de développement durable, de la régie de territoire ou encore d'Emmaüs. Cette commission sera en charge de suivre et de vérifier le travail.

M. le Président – Merci pour cette présentation. Pas de questions ? Je mets aux voix : des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont pour ? C'est adopté je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver le lancement de l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour l'ensemble du territoire de la CUCM.*

- *D'approuver la composition de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du PLPDMA de la CUCM, présentée ci-dessus.*

- *D'autoriser la désignation des membres de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) par Monsieur le Président,*

Observations : Adoption à l'unanimité

3. Collecte des déchets ménagers - St Pierre de Varennes - Convention avec le Sirtom de Chagny

M. le Président – Une délibération qui concerne la collecte des déchets ménagers à Saint-Pierre de Varennes et une convention avec le SIRTOM, Jean-François JAUNET.

M. Jean-François JAUNET – Sur la collecte des déchets, vous savez qu'il y a actuellement un travail extrêmement important qui est mené auprès des communes. Je remercie mes collègues maires qui m'accueille les soirs de ces 15 précédents jours et durant les 15 jours à venir. Je remercie les services qui m'accompagnent. Nous faisons deux réunions publiques par jour une à 18 heures et une à 20 heures. Il s'agit d'un travail de longue haleine. Tout a été vu et validé par l'ensemble des maires et en fait localement les maires participent avec les services techniques aux choix des implantations de ces points de proximité. On a parfois des difficultés importantes et c'était le cas à Saint-Pierre-de -Varennes, nous avons pu trouver une solution avec le SIRTOM de Chagny.

M. le Président - Merci des questions oui, Charles LANDRE.

M. Charles LANDRE – Oui, je vais porter le débat sur la collecte des déchets que nous avons déjà eu dans cette Assemblée. Je note cette situation ubuesque sur la commune de Saint-Pierre-de-Varennes où nous sommes obligés même si vous l'avez dit c'est du bon sens par le fruit de décisions de contractualiser avec le SIRTOM voisin pour ramasser les déchets. Alors même que vous avez choisi, puisque c'est de cela dont on parle, de réduire le service public sur une large partie rurale du territoire et auprès d'une population en particulier les ruraux les moins mobiles, les plus âgés et les plus fragiles qui contrairement à ce que vous avez présenté à de nombreuses reprises vont se trouver demain dans des hameaux isolés ou même dans les villages. Même dans des communes toutes proches, je pense à la commune du Breuil où j'ai assisté à la réunion, il y a des situations difficiles et on ne peut pas décemment demander à ce que des professionnels -il a été évoquée par exemple les aides à domicile- portent les déchets de ces personnes fragiles âgées ou isolées qui demain ne pourront les porter. Vous avez évoqué avec les trois piliers finalement les coûts des déchets il y a la prévention, la collecte et puis il y a le traitement des déchets. Simplement une remarque en amont, moi je souscris à toutes les démarches de prévention on aurait pu effectivement évaluer d'autres dispositifs comme par exemple une taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères incitative. Je note cependant que en étant très terre-à-terre en matière de prévention la barrière de la déchetterie Torcy ne fonctionne pas depuis décembre 2020 il n'y a pas de contrôle à l'entrée sur les déchets qui sont apportés en tout cas pas le

contrôle tel qu'il a été imaginé par la CUCM et donc là il y a une action de prévention et de diminution concrète des déchets à l'entrée qui n'est pas menée. Ensuite il y a la collecte je crois que vous avez été nombreux ici à promouvoir l'extension du périmètre communautaire, certains voulaient même aller jusqu'à Gueugnon, il est évident que lorsque l'on étend le périmètre d'une intercommunalité, on étend, on le verra avec l'eau après, de façon conséquente ses réseaux donc il fallait aussi dire aux habitants que nous réduirions le service public en arrêtant les collectes des déchets pour une large partie rurale du territoire. Dernier élément il y a le traitement, nous aurions pu anticiper, chacun sait que la TGAP va augmenter de façon exponentielle durant les cinq prochaines années, je crois qu'en plus des dispositifs de recyclerie, du recours qui ne pourra être que partiel à la méthanisation, il est dommage, je le redis que nous n'ayons pas évalué ici, depuis déjà de nombreuses années, la possibilité de s'engager sur la voie de la production d'énergies alors même que l'énergie va devenir de plus en plus précieuse dans les mois et dans les années à venir. Cette délibération, je pense, est le symptôme d'une situation qui malheureusement n'aurait pas dû arriver. Je crois qu'au-delà du développement économique, de l'attractivité de tous ces sujets dont nous parlons à chaque conseil et bien on a aussi des décisions concrètes lorsque on est une intercommunalité qui fonctionne sur le service public essentiel aux habitants, je crois que la collecte des déchets en est un. Je suis content pour les habitants concernés qui pourront avoir une collecte des déchets ménagers mais je porte aussi la voix de tous ces habitants qui regrettent que les réunions intéressantes que vous animez n'aient pas été réalisées en amont puisque l'on s'aperçoit que même la définition exacte des points de collecte est déjà actée Je crois que même si je ne suis pas en accord avec la décision prise il y aurait pu y avoir, vous en parlez souvent, davantage de concertation.

M. le Président – Je vais laisser la parole à Jean-François JAUNET.

M. Jean-François JAUNET - Je m'attendais bien évidemment à votre intervention puisque on a évoqué le sujet il y a quelques jours. Tout d'abord sur le site de Granges où sont enfouis une partie de nos déchets. Je vous rappelle parce que vous n'avez peut-être pas l'information, que ce site permet la récupération du biogaz pour générer de la chaleur et de l'électricité. Ensuite concernant la TGAP, en 2025, ça ne sera pas 72 euros à la tonne mais 65. Je rappelle, je l'ai déjà dit lors d'un précédent conseil, notre taux d'enfouissement n'est plus de 35% mais seulement de 32,1% sur le dernier rapport d'activité que vous auriez pu lire. Ce qui veut dire que 78% de nos déchets sont valorisés et je rappelle que finalement on est sur un territoire où ce taux est assez important depuis longtemps alors que certains de nos voisins et beaucoup en France sont actuellement à zéro valorisation donc on est plutôt vertueux. Une unité d'incinération qui semble être un petit peu votre Dada cela coûte cinquante millions d'euros donc en termes d'investissements c'est extrêmement lourd alors que la mutualisation avec le SMET finalement elle sera avec un coût beaucoup plus faible. D'autre part, dans les unités de valorisation énergétique, ce que vous appelez un incinérateur, on paie aussi de la TGAP. Un décret est sorti le 16 septembre de cette année a aussi contraint les unités de valorisation énergétique à sortir de leurs déchets tout ce qui dépend des responsabilités élargies des producteurs c'est-à-dire en fait ils vont être aussi soumis comme tous les systèmes de traitement à valoriser le plus possible de matière. En fait on va y mettre de moins en moins de choses. Il n'y a pas de solution parfaite hormis celle qu'on a déjà évoquée qui s'appelle la prévention, les incinérateurs ont aussi un désavantage : ils dispersent des métaux lourds qui génèrent des résidus toxiques à hauteur de 3 à 5%. Il n'y pas actuellement sur notre territoire de débouchés de chaleur et le rendement électrique n'est que de 30%. Tout système de traitement a un coût et il serait illusoire de faire croire le contraire. Moi je pense que par rapport à notre site Creusot Montceau recyclage qui a été ouvert en 95 c'était plutôt un exemple puisque finalement précédemment nos déchets étaient effectivement enfouis comme partout. Les élus de l'époque ont trouvé ce système qui était innovant puisqu'on transformait nos déchets ménagers en compost pour une bonne partie je ne vois pas en quoi c'est un mauvais choix de ce qui a été à mon avis innovant et qu'il a rendu service pendant plus de 25 ans. Aujourd'hui effectivement cet outil est en fin de vie et c'est normal

qu'on travaille à une solution nouvelle. L'accord avec le SMET nous permet de diminuer les coûts, de mutualiser les coûts c'est plutôt une très bonne solution. Sur la collecte effectivement il s'agit d'une adaptation du service à la réalité des collectes en territoire ruraux. Je rappelle que 8500 habitants sont déjà concernés par ce système puisqu'on a déployé 150 points d'apports volontaires en 2017 sans difficultés majeures certains collègues qui sont concernés par ces dispositifs pourront sans doute en témoigner. Je voudrais aussi vous informer sur le fait que la barrière est réparée. Il y a eu effectivement une difficulté sur la barrière de Torcy mais elle est réparée. Je trouve votre attitude un peu démagogique parce que vous avez assisté le même jour à 2 réunions publiques la première qui se passe relativement bien j'ai dit exactement la même chose et vous n'êtes pas intervenu et sur la 2^{ème} comme vous avez senti qu'il y avait un petit peu de tension vous avez bien évidemment pris la parole en tant que chevalier blanc pour faire monter un petit peu la pression. Je trouve qu'attiser les flammes c'est pas forcément très responsable quand on est élu puisque finalement on voit bien que dans le débat au niveau national ou local, on constate qu'à force de mettre sans arrêt de l'huile sur le feu nos citoyens sont un peu déboussolés et perdus, ce n'est pas un signal qui est très intéressant pour eux.

M. le Président - Merci est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Jean-Paul LUARD et Noël VALETTE.

M. Jean-Paul LUARD - Monsieur le Président je souhaite faire une réponse à Monsieur LANDRE qui parle de la réalité mais je pense qu'il ne la connaît pas tout à fait. Depuis 4 ans et je prends l'exemple de ma commune avec la mise en place à titre expérimental des points de collecte. Il n'y a jamais eu de problème au contraire les habitants sont tout à fait satisfaits. Ils n'ont plus de bacs individuels. Pour les personnes en difficultés, il avait été envisagé de s'organiser avec le cercle amical et avec les élus pour se charger de l'apport des déchets dans les PAV. Ces personnes ont refusé parce que cela leur permet d'avoir un point de rencontre et de discussion. Je vous invite donc à aller voir ce qui se passe.

M. le Président – Merci pour ce témoignage.

M. Noël VALETTE - La commune de Saint-Bérain est une des communes les plus étendues de la communauté urbaine avec ses quatre mille huit cents hectares ce qui veut dire que la collecte nécessite de nombreux kilomètres pour tout collecter. C'est vrai que l'on vit aussi une période qui, il faut quand même l'admettre est compliquée mais on peut toujours tout demander sans vouloir faire des économies. Moi je vois depuis 2017, comme le dit Jean-Paul, on a trois secteurs qui sont desservis par des points d'apport volontaire et je peux vous dire qu'aujourd'hui si on revenait en arrière les gens ne seraient pas satisfaits parce que ça donne un volume d'emplacement pour les déchets et qui est bien plus grand qu'avant, c'est très propre. Cela n'a pas été une contrainte. Nous allons poursuivre le système de points d'apport volontaire et de collecte. Je suis assez confiant pour la réunion du 11 octobre. Je n'ai pas de mauvais retours. Je pense que là aussi il y a quand même des économies qui sont à faire.

M. le Président - Merci et ce qu'il y a d'autres prises de parole sur ce sujet et d'autres témoignages, oui Monsieur LANDRE.

M. Charles LANDRE - Très brièvement comme il y a eu 2 attaques. D'abord Monsieur LUARD, je me passerais de vos leçons sur la ruralité. Je ne vous fais pas de leçons sur l'urbanisation ou sur le monde du travail donc chacun ici a le droit de s'exprimer sans devoir présenter des preuves d'identité rurale suffisantes. Et puis il ne faut pas non plus vivre dans un village Potemkine il y a aussi des réunions publiques dans d'autres communes qui ne se passent pas toujours bien, certaines bien, d'autres pas bien. Pour répondre à Jean-François JAUNET, moi j'évoque une opinion et une opinion, c'est bien qu'il y ait diverses opinions dans une assemblée vous en avez une différente sur le traitement et sur la collecte pardon et le traitement des déchets Je rappelle d'ailleurs que l'évolution des coûts va peser essentiellement sur le traitement et non pas sur la collecte mais par contre les économies sont faites sur

la collecte. Je suis venu pour me renseigner à 2 réunions, il se trouve que travaillant je suis arrivée en retard à la réunion de Saint-Sernin-du-Bois et donc je n'ai pas entendu vos propos je n'en ai entendu que la fin. Moi je préfère intervenir lorsque j'entends la présentation complète donc le couplet sur ceux qui attisent la haine le populisme etc. nous y avons droit régulièrement dans cette assemblée. Je pense que c'est à mille lieux, et vous l'avez constaté je pense dans toutes les réunions, des préoccupations des habitants qui ont des préoccupations beaucoup plus concrètes à savoir comment demain seront ramassés les déchets ménagers et quel sera le mode de traitement et non pas de savoir qui ici fait du populisme où ce genre de choses. Je pense que vos interventions certains de vos collègues ne sont jamais dans l'attaque personnelle aurait pu ne pas contenir ces propos qui me semblent déplacés.

M. le Président – D'autres interventions ? Sur un sujet qui est un sujet important bien entendu non ? Je vais apporter ma petite pierre au débat en tout cas pour relever quelques éléments sur ce que les uns et les autres vous avez dit. Ceux qui se sont exprimés après vous Monsieur LANDRE ont dit les éléments et je n'y reviens pas parce que ce sont des témoignages de maire qu'on ne peut pas remettre en question c'est une évidence sur une expérience qui est menée sur ces communes. Le vice-président vous a donné des éléments factuels Je vais en apporter quelques autres. D'abord je trouve dommage que sur un sujet comme celui -là on politise à outrance vous savez que j'aime faire de la politique c'est pas le sujet mais là je trouve dommage que vous politisiez au maximum. Si je reprends la tribune que vous avez faite « maintenant la collecte des déchets refusons l'enfouissement produisons de l'énergie » la première phrase que je lis c'est : « l'exécutif socialiste de la communauté urbaine souhaite d'une part, mettre progressivement fin à la collecte en porte-à-porte et d'autre part, nouer un partenariat avec le SMET de Chagny pour méthaniser partiellement les déchets ». Je ne lis pas tout le reste, je lis la première phrase. D'abord, je pense que certains collègues qui font partie de l'exécutif sont heureux d'apprendre qu'ils sont socialistes. Moi, en tout cas ça me réjouit. Ce n'est pas tout à fait comme ça que j'ai bâti l'exécutif communautaire et dans l'exécutif communautaire il n'y a pas que des socialistes loin de là loin mais cette volonté de politiser absolument le débat vous pousse là déjà d'entrée à donner une inexactitude. Ensuite en ce qui concerne la collecte : faire croire que la communauté urbaine est en train de supprimer le porte-à-porte c'est plus qu'une inexactitude il y a des faits, des chiffres. Le porte à porte va continuer sur la communauté urbaine. Dans beaucoup de communes les points d'apports volontaires existent déjà depuis un certain temps dans beaucoup de communes y compris sur les villes centres où il y a des points de collecte déjà depuis un certain temps. Cela se passe plutôt bien : je ne dis pas qu'il n'y a pas de difficultés, je dis juste que ça se passe plutôt bien. L'évolution concerne 9% de la population c'est le chiffre qui a été donné par Jean-François. Là aussi politisation à l'extrême en faisant croire aux gens et aux habitants de la communauté que la communauté va supprimer la collecte en porte-à-porte alors que la collecte en porte-à-porte va continuer dans sa grande majorité il y a simplement des points d'apports volontaires qui sont mis là où c'est souhaitable, là où c'est possible et dans la concertation avec les maires. Alors après on évoque des cas particuliers qui sont réels : personnes âgées et personnes à mobilité réduite qui ont des difficultés pour amener leurs déchets et ça on peut l'entendre. C'est une discussion que nous avons eu aussi avec les maires. Je ne vois pas en quoi il est choquant que le système de solidarité joue pour des personnes qui sont à mobilité réduite dans notre société et que ce soit le service public intégralement qui prenne en charge ces cas particuliers alors que le système de solidarité doit jouer d'abord au niveau des communes et les maires sont tout à fait favorable à organiser des systèmes de solidarité par rapport à ces personnes et ils le font d'abord par rapport aux habitants eux-mêmes. Il s'agit de trouver des solutions adaptées pour ces personnes je peux dire qu'à chaque fois ça s'est trouvé donc on ne peut pas mettre le débat encore une fois sur le service public qui n'assure pas sa mission sur quelques cas particuliers.

Il y a toujours des cas particuliers donc il faut vraiment en prendre conscience, arriver à trouver des solutions mais on n'organise pas un service de collecte sur des cas particuliers. On organise un service public que ce soit la collecte, le transport ou autre pour l'intérêt général et une grande partie de la population donc on ne peut pas laisser dire ça. Ces cas -là seront traités d'une manière ou d'une autre il

n'y a rien de choquant à mettre un dispositif en place.

Vous évoquez également le manque d'anticipation de la communauté et l'isolement de la communauté : ça non plus on ne peut pas laisser dire cela. L'anticipation justement on l'a fait puisque nous nous sommes mis en situation de travailler avec d'autres territoires et aujourd'hui on peut être sur un territoire avec le SMET qui concerne presque 500 000 habitants. Les règles en termes de traitement des déchets ont changé, la réglementation a évolué ce qu'on nous demande aujourd'hui on ne nous le demandait pas hier donc nous avons anticipé justement pour travailler avec d'autres territoires et c'est tout l'inverse de l'isolement. Si nous étions dans l'isolement ça veut dire que nous continuerions à travailler de manière très renfermés sur nous-mêmes sans chercher des solutions avec d'autres alors ça veut dire que les autres territoires aussi commettent ce type d'erreur et ne vont pas vers une solution qui soit adaptée en matière de réglementation et c'est tout l'inverse justement ce que nous sommes en train de faire. Nous, nous sommes sur des faits, des chiffres précis. Vous, vous êtes toujours sur une opinion vous l'avez dit vous-même « je donne mon opinion » et vous avez raison de donner votre opinion mais quand on donne une opinion et qu'on donne des chiffres que ces chiffres sont erronés, que les arguments qu'on avance sont faux, quand on parle d'incinération et que c'est la solution l'incinération pour ne plus avoir à traiter de déchets résiduels quand on sait les effets de l'incinération et que aujourd'hui on sait que les territoires ne se tourne plus vers l'incinération c'est qu'on est dans l'inexactitude absolue. Vous donnez une opinion, vous en avez le droit c'est votre rôle, mais quand vous donnez des chiffres, donnez les chiffres justes et donnez les éléments précis sur ce que nous faisons de manière à en débattre de façon beaucoup plus pertinente. Nous sommes là dans une situation qui ne nous semble pas idéale parce que nous n'avons pas dit que l'on avait la solution idéale mais plutôt sur un système à la fois de collecte et de traitement qui nous permettra demain justement parce que nous avons anticipé d'être sans doute plus efficaces, d'éviter que la taxe sur les ordures ménagères augmente. Il faut absolument éviter ça, donc nous travaillons à cela de manière à apporter des solutions. Enfin je terminerai sur un élément qui me semble aussi important : c'est la cohérence. Pour moi la cohérence quand on est un élu c'est que quand on vote quelque chose on dit pas son contraire. Je reprends la délibération de la séance du 20 mai 2021 : « Rapprochement avec le SMET 71 - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commande en vue de la passation d'un contrat de concession et de constitution d'une commission de DSP ». La délibération a été adoptée à l'unanimité, vous l'avez donc adoptée et aujourd'hui vous nous expliquez qu'il ne faut surtout pas faire ça.

Voilà mes chers collègues je pense qu'il fallait apporter cette précision. Encore une fois je regrette que sur un sujet comme celui-là on aille sur une politisation à l'extrême, il y a des élections qui approchent, chacun peut vouloir faire entendre sa voix c'est tout à fait légitime mais c'est dommage sur un sujet comme celui-là. Il y a d'autres moyens de le faire. Voilà mes chers collègues et en tout cas merci. Encore une fois la communauté urbaine s'est lancée dans un processus nous serons bien entendu amenés à en discuter.

Les réunions publiques ont lieu, on le fait, en tout cas le vice-président le fait en toute transparence en expliquant mais nous devons prendre nos responsabilités en tant qu'élus et la transparence nous la devons.

Il y a urgence à agir. Je mets la délibération aux voix si vous le voulez bien

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention pour la collecte des déchets ménagers du hameau « les Rouelles » à St Pierre de Varennes par le Sirtom de Chagny pour le compte de la CUCM ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation à signer ladite convention et tout document se rapportant à ce dossier ;*
- *D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

4. Groupement de commande CUCM/SMET71 - Attribution marché d'AMO

M. le Président - Sur la 2^{ème} délibération pour le groupement de commande entre la communauté le SMET, l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre. Je laisse Jean-François présenter rapidement même si on en a beaucoup parlé.

M. Jean-François JAUNET - Oui c'est un sujet que vous venez d'évoquer avec ce centre de tri que l'on doit rénover et mettre aux normes avec une convention de groupement de commande avec le groupement ELCIMAÏ ENVIRONNEMENT pour un montant pour la tranche ferme : 250 437,50 € HT, pour la tranche optionnelle 1 : 20 750,00 € HT, pour la tranche optionnelle 2 : 8 700,00 € HT

M. le Président - Merci je ne relance pas le débat, je soumetts aux voix. Une petite précision : je confirme également que la barrière de la déchetterie de Torcy fonctionne puisque j'y suis allé pas plus tard qu'hier

Le conseil décide :

- *Dans le cadre du groupement de commande commun, de donner son accord au SMET71 pour la signature et l'exécution du marché d'AMO en vue de la construction d'un centre de tri à Torcy, attribué à :*

Groupement ELCIMAÏ ENVIRONNEMENT (mandataire cabinet d'avocats JPh Meneau), domicilié Cité Park, Bâtiment B - 23 Avenue de Poumeyrol - 69300 Caluire-et-Cuire, pour un montant de

- *Tranche ferme : 250 437,50 € HT*
- *Tranche optionnelle 1 : 20 750,00 € HT*
- *Tranche optionnelle 2 : 8 700,00 € HT*

- *D'imputer les dépenses correspondantes sur la ligne du budget communautaire.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. Eau et assainissement - Rapports annuels 2020 des délégataires

6. Eau et assainissement - Rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité des services

M. le Président - Je passe maintenant à la délibération suivante sur l'eau et l'assainissement.

M. Charles LANDRE - Sur ce rapport du délégataire, je l'ai lu avec attention, il contient énormément d'informations. Simplement je souhaite attirer votre attention sur 2 points et vous alerter et puis essayer aussi de comprendre quelle va être la ligne politique, la stratégie de la communauté urbaine sur ces questions. Je constate que le réseau atteint un niveau me semble-t-il record de 25% de taux de pertes c'est-à-dire que concrètement il y a 1,4 millions de mètres cubes d'eau qui s'échappe du réseau. Il me semble aussi que lorsque vous avez proposé le recours à cette forme de délégation de service public, vous aviez mis notamment en avant le fait qu'il fallait améliorer la performance du réseau ce que nous souhaitons or de mémoire le taux de pertes était de 21% à l'époque. On est donc sur une situation qui semble se dégrader mais qui de toute façon et qui est difficile à entendre puisque 1,4 millions de mètres cubes d'eau de pertes par an c'est absolument colossal. J'ai donc regardé aujourd'hui le taux de renouvellement du réseau. Le taux de renouvellement du réseau était auparavant de 1% c'est à dire que concrètement on faisait des travaux sur 1% du linéaire du réseau à l'année et donc il fallait cent ans pour renouveler l'ensemble du réseau et là il semble avoir atteint le niveau de 0,47 % de taux de renouvellement. Ces chiffres me paraissent d'abord inquiétants au regard des enjeux que l'on connaît tous de préservation des ressources, inquiétants aussi tout simplement pour l'avenir de ce réseau dont le taux de renouvellement n'est manifestement pas assez important et puis on doit tous avoir à l'esprit, l'ensemble aux habitants, que l'objectif de tout réseau d'eau c'est d'apporter lorsque l'on tire de l'eau au robinet le maximum d'eau du réseau et qu'il ne parte pas en perte. Or, dans le cadre de la régie intéressée, vous aviez fixé un certain nombre d'objectifs dont la capacité que nous aurions à améliorer le renouvellement et le taux de rendement et donc à lutter contre le taux de perte. Je voudrais savoir comment vous prenez ces chiffres et surtout quelles vont être les actions concrètes du délégataire et de la communauté urbaine pour le reste du contrat de délégation parce qu'il me semble que ce sont les éléments essentiels de ce rapport.

M. le Président - Je ne sais pas si Jean-Marc FRIZOT souhaite apporter des éléments de réponse et j'en n'apporterais en complément si nécessaire.

M. Jean-Marc FRIZOT - Je voudrais rassurer Monsieur LANDRE parce qu'il parle d'un dossier sans vraiment en connaître le fond. Il faut simplement dire que ce taux qui est le rendement n'est pas forcément le bon critère d'analyse d'un réseau. Il vaut mieux travailler quand même sur l'indice linéaire de perte. Je souhaite vous dire que c'est un bon chiffre Monsieur LANDRE je suis désolé si vous connaissiez un petit peu c'est un bon chiffre. Il faut savoir qu'il y a un chiffre en dessous duquel il ne faut pas descendre c'est 70% puisque les subventions de l'Agence de l'eau dans ce cas-là sont supprimées ou disons baissent fortement. Hier j'étais au syndicat des eaux de la Guye, la semaine dernière j'étais au syndicat des eaux de l'Arconce. Nos habitants paient le même prix de l'eau mais l'eau vient de différentes sources si je puis dire du SMEMAC pour la région nord, de l'Arconce. Hier j'étais au syndicat de la Guye pour Mont Saint-Vincent en fait je vous engage à venir avec moi Monsieur LANDRE vous verrez que les chiffres qui sont sortis de ces syndicats sont moins bons que les nôtres, je sais bien que ce n'est pas forcément une référence mais ce que je veux dire par là c'est qu'on se situe tout à fait dans la moyenne départementale avec ces chiffres là. Attention quand même au rendement parce qu'il n'y a pas que les fuites dans le rendement. Je prends juste un exemple : lorsque le délégataire va travailler sur les réseaux, va nettoyer les réseaux, va tirer sur les réseaux ou simplement parce que les réseaux pompent en cas d'incendie, tout ça rentre dans l'indice donc attention. Je ne vous apprend pas qu'il faut d'énormes quantités d'eau pour les usines d'eau où ne serait-ce que pour nettoyer les usines donc attention l'eau perdue n'est pas perdue dans les tuyaux totalement, c'est quand même important de le

dire. Deuxième chose que je voulais vous dire, c'est qu'un grand travail est fait sur la détection des fuites et là je vous invite à venir voir comment ça se passe. On a décidé il y a très peu de temps d'élargir ce qu'on appelle la sectorisation c'est-à-dire des capteurs qui sont situés sur le réseau notamment beaucoup en ville, on en a mis beaucoup plus au Creusot et Montceau de façon à ce que les bénéfiques soient détectés très finement. Tous les matins, une personne, c'est très impressionnant travaille, sur d'immenses écrans et plusieurs écrans de façon à voir les anomalies qui peuvent se passer et cela permet de détecter et envoyer les gens sur le terrain. Sur le taux de renouvellement on se situe – je suis tout à fait d'accord avec vous c'est pas suffisant - tout à fait la moyenne française malheureusement. Ce que nous souhaiterions et c'était l'objet de discussions lorsque j'étais l'autre jour au syndicat de l'Arconce, nous souhaiterions qu'il y ait massivement des investissements mais ça veut dire des aides publiques qui ont eu lieu d'ailleurs quand on a créé des réseaux parce que actuellement il y a très peu d'aide sur les réseaux. Il faut positiver vis-à-vis des habitants : on a la chance d'avoir des ressources importantes. Je souhaite indiquer que les habitants continueront à avoir de l'eau de qualité et on continue à travailler. Toute dernière chose lorsque vous parlez du rendement qui a légèrement baissé de 77 % à 75,2% il y a beaucoup de casse mais ça ne veut dire qu'on a plus de casse mais ces casses sont forcément liées à la vétusté du réseau mais ils sont liés beaucoup depuis à peu près 3 ans aux épisodes de sécheresse et c'est pas seulement sur la communauté. Nous avons tous le même problème et ça ne vous a pas échappé que c'est le rapport de 2019 et 2020. Je vous rappelle les années de sécheresse : 2018, 2019, 2020 et ces problèmes de sécheresse ont fortement influencer sur ce taux et c'est pour ça d'ailleurs qu'il a légèrement baissé comme partout.

M. le Président - Est ce qu'il y a d'autres interventions sur ce sujet. J'apporte quelques éléments complémentaires par rapport à ce que vient de dire Jean-Marc FRIZOT alors pas sur les éléments techniques, la réponse a été précise. Le sujet de l'eau est un sujet de fonds qui se pose à nous. Même si on peut considérer qu'on est meilleur que d'autres sur la perte, les fuites c'est déjà beaucoup trop et donc il va falloir et nous devons maintenant de réaliser des investissements qui vont être des investissements conséquents. Nous avons interrogé l'Etat notamment sur ce qui peut être intégré dans la contractualisation que l'Etat a mis en place dans le cas du plan de relance ce qui nous semble logique puisque là aussi on va dans le cadre des CRTE c'est-à-dire tout ce qui va dans le sens de la transition écologique. Il y a plusieurs aspects aujourd'hui dans les tuyaux pour parler couramment il y a les fuites au-delà des fuites, il y a ce qui se déverse dans la nature en termes d'eaux usées. Il y a du séparatif à réaliser en nombre plus conséquent. Il y a des redimensionnements de tuyaux à faire par rapport à la création par exemple de lotissements. Nous sommes dans une situation qui fait que de manière inextricable nous allons devoir réaliser des investissements colossaux c'est pour ça qu'on se retourne vers l'Etat. Il y a les schémas directeurs et nous sommes dans l'obligation de respecter maintenant le schéma directeur vis à vis de l'Etat. Quand je dis nous, il s'agit de toutes les collectivités qui ont la compétence de l'eau. D'ailleurs le préfet nous a interpellé sur la question des schémas directeurs d'assainissement, c'est un sujet que nous allons aborder prochainement parce que cela peut avoir un impact budgétaire. Cela représente 27,5 millions d'euros dans les 5 ans, et 149 millions d'euros dans les 30 ans, d'investissement qu'il va falloir réaliser non pas sur ce mandat, c'est impossible, mais sur plusieurs mandats. Mais encore faut-il qu'on nous donne bien la possibilité de le réaliser sur plusieurs mandats, ce que nous espérons et ce que nous avons demandé, 5 ans donc pour les travaux plus urgents et 30 ans pour les autres, en espérant qu'on aura quelques aides substantielles mais pour l'instant on a que des réponses négatives hormis les subventions de l'agence de l'eau qui sont de plus en plus faibles. Je dis cela parce qu'il va y avoir des décisions à prendre, mes chers collègues, quand on a environ 150 millions d'euros d'investissements à faire. Je rappelle que cela concerne le budget annexe et qu'il doit être équilibré. On sait ce que cela peut vouloir dire derrière et bien entendu on a commencé d'y travailler. J'ai entendu les arguments que vous avez donnés en disant qu'on ne peut pas continuer

comme ça. Je suis d'accord on ne peut pas continuer comme ça, il va falloir agir vite et donc réaliser des investissements. Il va falloir les financer ces investissements. J'aimerais que chacun défende ce sujet le moment venu comme cela a été fait pour la collecte. Il faut aussi qu'il y ait une approche citoyenne des choses, que chacun fasse des efforts. Il ne s'agit pas simplement d'un sujet porté par les collectivités, il s'agit d'un sujet porté par tout le monde. Il va falloir qu'il y ait une prise de conscience collective et individuelle sur la préservation de l'eau donc sur les gestes dans les habitudes. Au-delà même de ce que nous ferons nous en tant que collectivité et il faudra prendre des mesures pour consommer moins. Il s'agit d'un sujet que chacun doit appréhender et oui il y a urgence à traiter ces difficultés avec ce schéma directeur. C'est vrai que nous sommes peu gâtés avec un territoire qui est très étendu ce qui complexifie beaucoup les choses. Je pense qu'il est important que chacun commence à réaliser et nous allons en reparler très rapidement. Il s'agit d'un sujet qui aura des conséquences budgétaires sur les dépenses et les recettes parce qu'il faudra bien trouver des recettes et je rappelle que le budget principal ne peut pas alimenter le budget annexe. Je vais mettre aux voix. Les deux sont adoptés, je vous remercie.

Le conseil décide :

- *De prendre acte des rapports des délégataires SAUR et CME relatifs à l'exploitation des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2020.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Le conseil décide :

- *De prendre acte des rapports annuels relatifs au prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2020.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

7. Eaux pluviales - Territoire communautaire - Entretien des ouvrages et réseaux d'eaux pluviales - Autorisation préalable de signature d'un accord-cadre à bons de commande sur appel d'offres ouvert pour les exercices 2022 à 2025

M. le Président - Jean-Marc FRIZOT va nous parler de l'entretien des ouvrages des réseaux d'eaux pluviales.

M. Jean-Marc FRIZOT – Sur les réseaux d'eaux pluviales il y encore un autre chantier. Il s'agit de l'entretien de ces ouvrages dans la cadre d'un accord-cadre un bon de commande. Il est proposé d'autoriser à titre préalable la signature d'un accord-cadre sur la période 2022-2026 et cela correspond à la durée du contrat de régie intéressée.

Le conseil décide :

- *D'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer le marché à bons de commande à conclure avec le prestataire qui sera retenu par la commission d'appel d'offres, pour réaliser les prestations, tel qu'exposé ci-avant,*
- *D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget principal correspondantes.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

VII- PROXIMITE

1. Creusot Montceau Transports - Rapport annuel 2020 du délégataire

2. RCEA - BLANZY - Convention avec la DREAL Bourgogne - Franche-Comté - Répartition des modalités de surveillance, d'exploitation et d'entretien des ouvrages du giratoire Nord de l'échangeur RCEA de La Fiolle - Autorisation de signature

M. le Président – Nous passons au rapport annuel de CMT et une convention avec la DREAL pour la répartition des modalités de surveillance, d'exploitation et d'entretien des ouvrages du giratoire Nord de l'échangeur RCEA à Blanzly. Je mets aux voix.

Le conseil décide :

- *De prendre acte du rapport annuel de « Creusot Montceau Transport », délégataire du service public de transports urbains pour l'année 2020.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention à intervenir avec la DREAL Bourgogne-Franche- Comté pour la répartition des modalités de surveillance, d'exploitation et d'entretien des ouvrages liés à l'aménagement du giratoire nord de l'échangeur de Blanzly – La Fiolle ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ;*
- *D'imputer les dépenses correspondantes le cas échéant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président – Peut-être avant de conclure puisqu'on parle de la RCEA, je vais vous donner quelques informations. L'Etat nous a interpellé par la voix du Préfet de Région quand je dis « nous a interpellé », ce sont les collectivités concernées c'est-à-dire la région et le département. Il nous a été indiqué qu'il manquait 84 millions d'euros pour terminer les travaux de la RCEA. La communauté urbaine, la région le département ont plutôt été magnanimes. Je rappelle que la CUCM a versé un ticket d'entrée de 10 millions d'euros déjà que nous n'avions pas prévu dans notre budget sur le mandat précédent qui au final s'est traduit par 14 millions d'euros. Aujourd'hui on est surpris qu'on nous annonce 84 millions d'euros d'autant que par rapport à l'estimation initiale, il y eu des économies. L'Etat se retourne vers nous une fois de plus en nous demandant de participer sachant que sur les 84 millions, l'Etat en prend 61 millions. Malgré cela l'Etat nous demande de participer et sollicite une participation de 1,8 millions d'euros et 12 millions chacun pour le département et la région. J'ai fait part et j'avais consulté auparavant les maires lors d'une conférence des maires où j'avais demandé l'avis des maires, de l'exécutif également parce que sachant que nous serions sollicités moi je voulais avoir aussi la position des maires et de l'exécutif et leur faire part de ma position qui était de dire que la communauté urbaine ne participerait pas. Je rappelle qu'on a participé alors que le PPI était déjà bouclé sur le précédent mandat. Maintenant on nous redemande près de deux millions d'euros alors qu'on a bouclé le PPI et que on a eu quand même

du mal à faire un PPI offensif, je rappelle qu'on a un PPI de deux cent millions d'euros tous budgets confondus et qu'il s'agit d'une compétence de l'Etat. Nous avons en parallèle interrogé l'Etat sur les compensations sur le versement mobilité qui représente une perte de plusieurs dizaines de milliers d'euros. La réponse de l'Etat a été qu'il n'y aurait pas de compensation et qu'il faudrait compenser au mieux en nous indiquant que nous aurions des avances remboursables ensuite. D'un côté on nous demande sur la mobilité d'aller aider l'Etat sur une route qui est nationale- je l'ai rappelé aux préfets- la plus meurtrière de France. Nous avons pris nos responsabilités alors que d'autres collectivités ne l'ont pas fait. Je rappelle alors qu'elles étaient concernées et elles n'ont pas versé un seul euro. A présent, c'est la double peine : d'un côté vous n'avez pas de compensation sur le versement mobilité puis d'un autre côté vous devez verser pour que l'Etat puisse terminer les travaux qu'il avait prévu. La réponse a donc été catégorique, j'ajoute que le département a eu la même position. A ce stade même si la réponse a été moins tranchée pour la région, elle est sur la même position. Nous nous apprêtons donc à envoyer un courrier au ministre pour lui faire part de cette position commune entre la région, le département et la communauté urbaine. Voilà mes chers collègues, j'estime que nous avons pris nos responsabilités, nous avons rempli nos missions. Je vous remercie pour votre écoute et vous souhaite une bonne soirée.

- : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h37)

Le Secrétaire de séance,
Madame Chantal LEBEAU

